



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



12 décembre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle portant sur le budget dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le douze décembre deux-mille-onze (12 décembre 2011) à vingt heures trente (20 h 30) heures à laquelle étaient présents et formant quorum :

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 5 décembre 2011.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h30.

4. **RÉS. 353.12.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET
12 DÉCEMBRE 2011
À 20 H 30**

1. **Prière / Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Allocution du maire**
6. **Période de questions et réponses**
7. **Affaires nouvelles**
 - 7.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;
 - 7.2. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014;



7.3. Publication des prévisions budgétaires 2012 et du programme triennal d'immobilisation;

8. Règlement et avis de motion

8.1 Adoption du règlement numéro 2011-208 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2012;

9. Période de questions et réponses

10. Levée de la séance

Adoptée

5. ALLOCUTION DU MAIRE

Le maire fait la lecture de son allocution en rapport avec les prévisions budgétaires 2012 :

Nous sommes au septième budget de notre administration. Un nombre impressionnant de projets ont été réalisés au cours des six dernières années et plusieurs au cours de 2011. J'ai d'ailleurs souligné les principales réalisations 2011 dans mon rapport sur la situation financière publié dans *l'Info municipale* du 8 décembre dernier. Dans le cadre de cette planification et de ces prévisions budgétaires, il sera notamment question des principaux dossiers suivants à venir en 2012 et après:

- **Plan d'action pour la diversification économique** : qui comprend le plan d'ensemble du parc des Cheminots, suite au dépôt du plan d'affaires et la recherche d'investisseurs pour mener à bien notre projet en collaboration avec le CLD.
- **Plan de revitalisation du noyau villageois** : suite à la réalisation des travaux de contournement octroyés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), le noyau villageois fera l'objet de rénovations majeures dans le cadre du même appel d'offres. Ces travaux devraient être complétés en 2013.
- **Plan d'action du Village-relais** : poursuite des objectifs et actions pour maintenir notre statut de Village-relais.
- **Plan de renouvellement des infrastructures routières** : en cours de réalisation et planification des travaux à réaliser au cours des prochaines années. Ces travaux pourront être financés en partie par le fonds carrières et sablières.
- **Environnement** : plusieurs dossiers seront traités en cours d'année dont la protection des rives, la surveillance des installations septiques, le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs ainsi que la mise en place de mesures pour réduire l'utilisation des sels de voirie.
- **Tourisme, loisirs et famille** : réalisation de certaines actions suite à l'adoption de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés.



BUDGET 2012

Cette année, le conseil a eu à réaliser un exercice difficile lors de la préparation des prévisions budgétaires 2012. Les recettes de la Municipalité n'accusent qu'une très faible augmentation alors que les dépenses, elles, explosent dans certains postes, et ce, en dehors de notre contrôle (ex : fonds de pension, formations des pompiers, plan de mesure d'urgence, etc.). L'année 2012 est également la première année d'un nouveau rôle d'évaluation en vertu duquel les propriétés de Labelle augmentent en moyenne de 8 %. C'est donc en tenant compte de ces facteurs que le conseil a travaillé pour augmenter le moins possible le fardeau fiscal de ses contribuables. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale résidentielle diminue de 4,05% pour 2012, passant de 0,6474 \$ à 0,6212 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Ce budget comprend aussi la réalisation de certains projets spéciaux, de même que divers supports financiers aux organismes communautaires qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.

Sans entrer dans le détail, soulignons les principaux projets spéciaux ou modifications apportées au budget des différents services :

Administration

Ce budget prévoit la poursuite de la publication de *L'Info municipale*, très appréciée de la population et l'analyse des possibilités d'Internet haute vitesse dans certains secteurs de la Municipalité. Le site Internet devrait également être rafraîchi afin de mieux répondre aux attentes des citoyens.

Il est à noter que la convention collective de travail des employés syndiqués est échue depuis le 31 décembre 2010 et les négociations se poursuivront en 2012.

La négociation de la convention collective avec les pompiers s'est très bien déroulée et celle-ci sera signée le 16 décembre prochain pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

En 2011, a débuté la construction de la Résidence du Presbytère pour les personnes âgées par l'organisme communautaire Le Manoir Labellois. Le dossier avance bien et l'organisme prévoit la fin des travaux à l'été 2012. L'implication financière de la Municipalité est la donation du terrain et du presbytère ainsi qu'un montage financier pour un crédit de taxe sur le nouvel immeuble, en plus d'une contribution financière de 46 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation-Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), laquelle contribue pour le même montant et, finalement, de certains matériaux et de main-d'œuvre de la part de l'équipe municipale. Une rencontre publique d'information aura lieu le 15 décembre 2011 au centre communautaire à 19 heures.

Sécurité publique et protection incendie

Le budget de fonctionnement de la protection incendie en 2012, prévoit un montant plus élevé que les dernières années pour la formation de 5 pompiers et d'officiers de même que pour des visites de prévention à domicile qui seront effectuées par les pompiers. Ces interventions, nécessaires en vertu du schéma de couverture de risques, ont eu lieu en 2011 et ont été appréciées par la population.

Voirie municipale

Dans ce budget, des sommes ont été prévues pour l'amélioration des fossés, l'émondage et le remplacement de certains ponceaux. Nous terminerons les aménagements suite aux travaux sur la rue du Collège, lesquels sont en très grande partie financés par le programme de remise d'une partie de la taxe d'accise.



L'équipe des travaux publics réalisera également le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin de la Gare.

Précisons que s'ajoutent à ce budget de fonctionnement les investissements qui seront réalisés suivant le plan triennal d'immobilisations.

Aménagement et urbanisme

Le programme de revitalisation, relatif à la rénovation et la construction domiciliaire dans certaines zones qui prévoit un crédit de taxes, étant très populaire, un budget de 15 000 \$ a été octroyé pour assurer le paiement desdits crédits de taxes.

Environnement

En 2012, nous voulons continuer dans le même sens qu'entrepris en 2010 et 2011, soit l'application des règlements sur la protection des rives, la surveillance des installations septiques et le suivi du dossier des goélands au lac Labelle et ailleurs.

Le financement de ce service se fait partiellement par la nouvelle taxe instaurée en 2010 qui sera augmentée de trois dollars (3 \$) en 2012. Celle-ci passera de 12 \$ à 15 \$.

Tourisme

Nous sommes à étudier la possibilité de relocaliser le bureau d'accueil touristique dans le parc René Lévesque qui devrait coïncider avec la nouvelle sortie de l'axe central du contournement de la 117.

Loisirs, culture et famille

En 2010, nous avons entrepris la préparation d'une politique familiale et Municipalité amie des aînés qui s'est terminée en 2011. Le budget 2012 tient compte des actions mises en place suite à cette démarche. Le lancement de cette politique aura lieu le 13 janvier prochain.

AUTRES SERVICES

Certains services sont traités distinctement en raison des particularités qui leur sont propres et du fait qu'ils font l'objet d'une taxe spécifique dédiée exclusivement à couvrir les dépenses d'opération respectives de chacun de ces services. En voici les principaux :

Aqueduc

La tarification pour les services d'aqueduc a augmenté de 14 \$ pour atteindre un montant de cent-soixante-douze dollars (172 \$) par logement. Cette hausse est due principalement au fait que, suite à une analyse détaillée, la totalité des heures travaillées par les employés municipaux pour le service d'aqueduc ont été imputées à ce service afin de mieux refléter la réalité (principe utilisateur-payeur).

Pour le financement, une légère baisse sera appliquée en raison de la baisse du montant annuel requis en capital et intérêt pour assurer le remboursement des emprunts.

À noter que ce budget d'aqueduc comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'aqueduc.



Égout

En raison des coûts plus élevés pour l'entretien du réseau, il y a une légère hausse des tarifs, ce qui représente un montant de trois dollars (3 \$) par logement, soit cent-trente-deux dollars (132 \$).

Pour ce service aussi, le budget comprend une contribution au fonds réservé pour le renouvellement de la flotte de véhicules représentant une proportion d'utilisation des véhicules à l'entretien de l'égout.

Matières résiduelles

Ce service comprend la collecte et la disposition des résidus domestiques tout aussi bien que la collecte et la disposition des matières recyclables. À noter que ce service couvre aussi la récupération des matières dangereuses, des piles, des batteries en tous genres et des équipements électroniques directement au garage municipal. Le taux de cette taxe subit une diminution de l'ordre de dix-neuf dollars (19 \$) la porte grâce à un nouveau contrat de collecte. Même avec cette diminution, des sommes additionnelles sont prévues pour le fonctionnement des éco-centres régionaux et municipaux. Vous pourrez disposer gratuitement de ce service dans tous les éco-centres de notre MRC. Il est très important de mentionner qu'il faut réduire l'enfouissement. Utilisons nos bacs verts pour le recyclage, utilisons nos composteurs, utilisons nos éco-centres pour valoriser nos matériaux de construction. Réduire l'enfouissement et augmenter notre récupération nous permettraient de recevoir des redevances du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et réduiraient notre facture des matières résiduelles. La Municipalité vous invite donc à rapporter vos sapins de Noël le 7 janvier prochain afin qu'ils soient récupérés.

Sûreté du Québec

La facture de la Sûreté du Québec sera, pour 2012, de 356 207 \$ soit une baisse de 3 023 \$. Répartie sur l'évaluation de l'ensemble des contribuables, le taux est fixé à 0,0925 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. La venue des nouveaux policiers dans la municipalité s'est effectuée en septembre 2010 et a été très appréciée en 2011. Le port d'attache demeure encore Mont-Tremblant tant que le nouveau poste ne soit pas construit à St-Agathe et qu'un poste satellite soit aménagé à Labelle.

Taxe spéciale (service de la dette sur la valeur foncière à l'ensemble)

Cette taxe, établie à 0,0234 \$ du 100 \$ d'évaluation, sert au remboursement de règlements d'emprunt comprenant le pavage de la rue du Collège (règlement no. 66.2), des travaux au village et à la caserne (règlement no. 93-138), l'achat des camions incendie et benne en 2003 (règlement no. 2003-78 et 2003-79). Il comprend aussi le remboursement annuel requis relatif au nouvel emprunt réalisé pour acheter le camion autopompe du service incendie en 2009. Finalement, il comprend le remboursement d'une partie des travaux réalisés sur la rue du Collège en 2011 (règlement 2011-202) et de l'aide financière à venir en 2012 pour le Manoir Labellois. Pour 2012, le montant à rembourser totalise 90 194 \$.

On retrouvera au service de la dette les remboursements annuels des autres emprunts contractés par la Municipalité. Ainsi, tous les règlements d'emprunt de secteurs s'y retrouvent. Au niveau des dépenses de remboursement d'emprunt se retrouvent à ces postes les versements relatifs aux emprunts pour les véhicules tels que planifiés par le fonds de renouvellement des véhicules et qui sont généralement financés à l'intérieur même du budget général.



LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au niveau des investissements, plus de 166 234 \$ d'immobilisations sont prévus pour l'année 2012 seulement et se répartissent principalement de la façon suivante :

- Aménagements sur la rue du Collège;
- Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin de la Gare;
- Installation d'une glissière de sécurité au lac Chaud-de-Fond;
- Fin des travaux entrepris en 2011 sur le sentier national.

D'autres projets pourront aussi être réalisés suivant les opportunités qui se présenteront, les subventions disponibles et les partenariats toujours possibles.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Comme mentionné précédemment, un nouveau rôle d'évaluation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et la hausse moyenne des évaluations est de 8 %. Toutefois, il s'agit d'une moyenne et tous ne seront pas touchés de la même façon. Ainsi, environ un tiers des propriétaires verront le montant de leurs taxes foncières diminuer, un autre tiers ne verra à peu près pas de changement et, finalement, un dernier tiers aura une augmentation dont le pourcentage variera en fonction de leur nouvelle évaluation.

À titre d'exemple, l'augmentation du compte de taxe d'une résidence, avec tous les services, d'une valeur de deux-cent-mille dollars (200 000 \$) suite à une augmentation de sa valeur de 8 %, sera d'environ cinquante huit dollars (58 \$) par rapport à 2011. Cette augmentation est principalement due au fait que le taux de la taxe foncière n'a pas pu être diminué au même niveau que l'augmentation du rôle d'évaluation.

Vous trouverez, accompagnant votre compte de taxe, un document explicatif plus détaillé des taux de taxes 2012, comme nous le faisons depuis quelques années.

L'ensemble des documents relatifs à la présente séance du conseil sera, en outre, présentés et disponibles sur notre site Internet.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2012. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

Pour terminer, j'aimerais dire que les membres de mon conseil et moi-même sommes très fiers du bilan de ces six années. Je crois que Labelle a les atouts pour diversifier son économie et que nous sommes vigilants à escorter les différents promoteurs qui veulent faire des affaires dans notre municipalité. Notre volonté est d'assurer aux contribuables Labellois une qualité de vie à la hauteur de leurs attentes et des services de qualités à un coût des plus raisonnable.

Le maire, Gilbert Brassard

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

7.1 RÉS. 354.12.2010 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 résumées comme suit :



ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
	2012	2011	Variation
Revenus			
Taxes	3 966 888 \$	3 870 935 \$	95 953 \$
Paiement tenant lieu de taxes	128 129 \$	136 325 \$	(8 196 \$)
Autres revenus de sources locales	326 360 \$	353 800 \$	(27 440 \$)
Transferts gouvernementaux	349 602 \$	232 022 \$	117 580 \$
Total des revenus	4 770 979 \$	4 593 082 \$	177 897 \$

Dépenses			
Administration générale	783 167 \$	801 007 \$	(17 840 \$)
Sécurité publique	566 941 \$	515 276 \$	51 665 \$
Transport	985 375 \$	918 374 \$	67 001 \$
Hygiène du milieu	640 277 \$	674 049 \$	(33 772 \$)
Santé et bien-être	2 500 \$	8 200 \$	(5 700 \$)
Urbanisme et développement	297 164 \$	312 299 \$	(15 135 \$)
Loisirs et culture	688 873 \$	595 080 \$	93 793 \$
Frais de financement	183 327 \$	182 756 \$	571 \$
Total des dépenses	4 147 624 \$	4 007 041 \$	140 583 \$
Autres activités financières	424 950 \$	457 662 \$	(32 712 \$)
Excédent des activités financières avant affectations	198 405 \$	128 379 \$	70 026 \$
Affectations			
aux activités d'investissement	0 \$	69 175 \$	(69 175 \$)
au surplus accumulé non affecté	0 \$	0 \$	0 \$
au fonds réservé - développement	181 329 \$	42 128 \$	139 201 \$
au fonds de roulement	17 076 \$	17 076 \$	0 \$
Total des affectations	198 405 \$	128 379 \$	70 026 \$
Excédent à des fins budgétaire	0 \$	0 \$	0 \$

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS			
	Prévisions 2012	Prévisions 2011	Variation
Dépenses d'immobilisation			
Administration générale		29 000 \$	(29 000 \$)
Sécurité publique		9 500 \$	(9 500 \$)
Transports	50 000 \$	600 175 \$	(550 175 \$)
Hygiène du milieu	111 234 \$	0 \$	111 234 \$
Urbanisme et développement	5 000 \$	10 000 \$	(5 000 \$)
Loisirs et culture		3 000 \$	(3 000 \$)
Total dépenses d'immobilisation	166 234 \$	651 675 \$	(485 441 \$)
Financement			
Emprunt à long terme			
Affectation activités de fonctionnement		69 175 \$	(69 175 \$)
Affectation fonds réservés	116 234 \$		116 234 \$
Financement par la taxe d'accise	50 000 \$	582 500 \$	(532 500 \$)
Total du financement	166 234 \$	651 675 \$	(485 441 \$)
Excédent à des fins budgétaire	0 \$	0 \$	0 \$



Taux de la taxation générale au 100 \$ d'évaluation	Taux 2012	Taux 2011	Variation
Taxe générale (résidentielle)	0.6212 \$	0.6474 \$	(0.0262 \$)
Taxe générale Service de la dette	0.0234 \$	0.0211 \$	0.0023 \$
Taxe de la Sûreté du Québec	0.0925 \$	0.1010 \$	(0.0085 \$)
Total	0.7371 \$	0.7695 \$	(0.0324 \$)

Que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Claire Coulombe, soit autorisée à transmettre lesdites prévisions budgétaires au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, tout document requis.

Adoptée

7.2 RÉS. 355.12.2011 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2012-2013-2014

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
 APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation 2012-2013-2014 se résumant comme suit:

SERVICE	DESCRIPTION	2012	2013	2014
Administration				
Incendie	Numéros civiques pour secteur rural		87 980 \$	
Travaux publics	Réfection rue du Collège	50 000 \$		
	Plan d'aménagement terrain de la Gare		100 705 \$	100 705 \$
Hygiène du milieu	Glissières de sécurité au lac Chaud-de-Fond	14 844 \$		
	Air climatisé à l'usine d'eau potable	1 700 \$		
	Aqueduc chemin de la Gare	94 690 \$		
Urbanisme et développement	Sentier National	5 000 \$		
Loisirs et culture				
	Total	166 234 \$	188 685 \$	100 705 \$

Adoptée

7.3 RÉS. 356.12.2011 PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
 APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

De publier les sommaires des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012, 2013 et 2014 dans l'**Info budget 2012** ainsi que dans le journal Point de vue Laurentides.

Adoptée



8.1 **RÉS. 357.12.2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-208
RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES
REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES
OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2012**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Robert Bergeron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 2011-208 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2012.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

10. **RÉS. 358.12.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 50.

Adoptée

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/ directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire